

Victime de cybercriminalité, comment déposer plainte ?



Etant donné la forte augmentation des infractions liées à la cybercriminalité, nous vous conseillons et vous rappelons où et comment déposer plainte en tant que victime.

Méthode

Les cybercriminels tentent de vous attirer vers leurs sites en envoyant de faux messages contenant des liens vers ceux-ci pour parvenir à vous voler vos données personnelles et bancaires afin de mettre la main sur vos comptes informatiques ou vider vos comptes bancaires.

Conseils

Un e-mail ou un message vous semble suspect car il contient des fautes d'orthographe/grammaire ou une mauvaise traduction, a un caractère inattendu et urgent ou se trouve dans votre courrier indésirable ?

Dans ce cas, **ne cliquez pas sur les liens**, n'ouvrez pas les pièces jointes et transférez le message à suspect@safeonweb.be. **Ne complétez certainement pas vos données personnelles.**

Si vous avez déjà communiqué vos données → **prévenez vos amis** que vous leur avez envoyé un faux message.

Si vous avez communiqué un mot de passe que vous utilisez pour d'autres sites → **modifiez-le** immédiatement.

Si vous avez communiqué les coordonnées de votre carte de crédit →



Si vous avez effectué un virement bancaire dont l'origine est frauduleuse ou si vous constatez que l'on vous a effectivement volé de l'argent sur votre compte → faites immédiatement appel au service anti-fraude de votre **banque** et rendez-vous dans le **poste de police** le plus proche pour signaler les faits. Il y a en effet, dans certains cas, possibilité de récupérer de l'argent transféré par virement bancaire.

Comment déposer plainte

Avant de vous rendre dans un poste de police, rassemblez un **maximum d'éléments** afin que le policier qui vous reçoit comprenne au mieux votre situation et puisse prendre les mesures adéquates. Il sera ainsi toujours utile d'imprimer les mails reçus, les messages qui vous ont été transmis sur vos profils (éventuellement en réalisant une capture d'écran) ou encore, des photos de SMS qui se sont affichés sur votre smartphone. Pensez aussi à communiquer toutes les données bancaires impliquées.

Enfin, soyez attentif à ne rien effacer sur votre ordinateur ou votre smartphone car les données enregistrées pourront permettre ensuite une recherche plus approfondie.